REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

DIRECTION DES IMPOTS DE WILAYA
DE ....

DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE CREDITS DE TVA AU TITRE DE L'ANNEE :……………………………..
(Redevable partiel)

Date de réception de la demande : ....
(Timbre à date du service des impôts)

I- Identification de l'Entreprise

- Nom, Prénoms ou dénomination de l'entreprise : ....
- Adresse du principal établissement : ....
- Activité exercée..
- N° du Nif :..
- Nationalité de l'entreprise :..

II. Demande de remboursement et respect de la condition de non report

Le soussigné (Nom, Prénom, qualité)……………………………………………………………………………………………………
……………………………………………………………………………………………………

Atteste que l'entreprise présentant cette demande est à jour dans le dépôt de ses déclarations de chiffre d'affaires (G50). Il sollicite le remboursement de la somme de .... Correspondant au crédit de TVA constaté sur la déclaration du chiffre d'affaires du mois de décembre de l'année ………………….. et réduit le montant du crédit détenu, à concurrence du crédit dont le remboursement est demandé. Il s'engage à ne plus le reporter sur les déclarations suivantes jusqu'à l'intervention de la décision.

***A** ...., **le**................................,*

Signatures de la personne habilitée à engager l'entreprise
(Représentant légal ou personne mandatés)

III. Origine du crédit sollicité au remboursement

- Les redevables partiels qui réalisent simultanément des opérations imposables et exonérées

- Nature des opérations exonérées ....

- Nature des opérations imposables : ....

IV. Détermination du Prorata Provisoire (PP) et Prorata Définitif (PD)

$$PP = \frac{(\text{CA imposable HT + CA exportation imposable HT+ CA livraisons faites en franchise}) = \mathbf{A}}{\mathbf{A} + \text{CA exonéré ou CA Hors champ d'application}}$$

PP =

Le prorata définitif est arrêté à la fin de chaque année civile N et déposé avant le 25 mars de l'année N+1

$$PD = \frac{(\text{CA imposable HT + CA exportation imposable HT+ CA livraisons faites en franchise}) = \mathbf{A}}{\mathbf{A} + \text{CA exonéré ou CA Hors champ d'application}}$$

PD =

Ecart = PD – PP

V. Montant sollicité en remboursement

Indiquer le report des crédits dégagés sur les déclarations de chiffre d'affaires (G50) déposées au titre de l'année civile concernée.

Mois de l'année (N)	Montant du crédit
Précompte antérieur	
Janvier	
Février	
Mars	
Avril	
Mai	
Juin	
Juillet	
Aout	
Septembre	
Octobre	
Novembre	
Décembre	

Remarque : le montant du crédit demandé au remboursement ne peut être reporté sur la déclaration G50 qui suit celle qui fait apparaître le dit crédit.

Dans le cas où cette obligation n'est pas respectée, l'Administration Fiscale procèdera à la suspension du crédit demandé en remboursement.

VI. Evolution du crédit de TVA constitué au titre de l'année N

Janvier			
CA	Montant	Taux TVA	**TVA collectée**
CA imposable		19%	
		9%	
CA non imposable			
Total			(a)

Déductions au titre du mois de janvier			
Nature de la TVA	montant	coefficient	Montant TVA déductible
TVA /achats de biens			
TVA/Achats services			
TVA/Achats immobilisations			
Total			(b)

TVA exigible ou précompte du mois (a) – (b)	

Février			
CA	Montant	Taux TVA	**TVA collectée**
CA imposable		19%	
		9%	
CA non imposable			
Total			(a)

Déductions au titre du mois de février			
Précompte mois précédent			
Nature de la TVA	montant	coefficient	Montant TVA déductible
TVA /achats de biens			
TVA/Achats services			
TVA/Achats immobilisations			
Total			(b)

TVA exigible ou précompte du mois (a) – (b)	

Mars			
CA	Montant	Taux TVA	**TVA collectée**
CA imposable		19%	
		9%	
CA non imposable			
Total			(a)

Déductions au titre du mois de mars			
Précompte mois précédent			
Nature de la TVA	montant	coefficient	Montant TVA déductible
TVA /achats de biens			
TVA/Achats services			
TVA/Achats immobilisations			
Total			(b)

TVA exigible ou précompte du mois (a) – (b)	

Avril			
CA	Montant	Taux TVA	**TVA collectée**
CA imposable		19%	
		9%	
CA non imposable			
Total			(a)

Déductions au titre du mois d'avril			
Précompte mois précédent			
Nature de la TVA	montant	coefficient	Montant TVA déductible
TVA /achats de biens			
TVA/Achats services			
TVA/Achats immobilisations			
Total			(b)

TVA exigible ou précompte du mois (a) – (b)	

Mai			
CA	Montant	Taux TVA	**TVA collectée**
CA imposable		19%	
		9%	
CA non imposable			
Total			(a)

Déductions au titre du mois de mai			
Précompte mois précédent			
Nature de la TVA	montant	coefficient	Montant TVA déductible
TVA /achats de biens			
TVA/Achats services			
TVA/Achats immobilisations			
Total			(b)

TVA exigible ou précompte du mois (a) – (b)	

Juin			
CA	Montant	Taux TVA	**TVA collectée**
CA imposable		19%	
		9%	
CA non imposable			
Total			(a)

Déductions au titre du mois de juin			
Précompte mois précédent			
Nature de la TVA	montant	coefficient	Montant TVA déductible
TVA /achats de biens			
TVA/Achats services			
TVA/Achats immobilisations			
Total			(b)

TVA exigible ou précompte du mois (a) – (b)	

Juillet			
CA	Montant	Taux TVA	**TVA collectée**
CA imposable		19%	
		9%	
CA non imposable			
Total			(a)

Déductions au titre du mois de juillet			
Précompte mois précédent			
Nature de la TVA	montant	coefficient	Montant TVA déductible
TVA /achats de biens			
TVA/Achats services			
TVA/Achats immobilisations			
Total			(b)

TVA exigible ou précompte du mois (a) – (b)	

Août			
CA	Montant	Taux TVA	**TVA collectée**
CA imposable		19%	
		9%	
CA non imposable			
Total			(a)

Déductions au titre du mois d'août			
Précompte mois précédent			
Nature de la TVA	montant	coefficient	Montant TVA déductible
TVA /achats de biens			
TVA/Achats services			
TVA/Achats immobilisations			
Total			(b)

TVA exigible ou précompte du mois (a) – (b)	

Septembre			
CA	Montant	Taux TVA	**TVA collectée**
CA imposable		19%	
		9%	
CA non imposable			
Total			(a)

Déductions au titre du mois de septembre			
Précompte mois précédent			
Nature de la TVA	montant	coefficient	Montant TVA déductible
TVA /achats de biens			
TVA/Achats services			
TVA/Achats immobilisations			
Total			(b)

TVA exigible ou précompte du mois (a) – (b)	

Octobre			
CA	Montant	Taux TVA	**TVA collectée**
CA imposable		19%	
		9%	
CA non imposable			
Total			(a)

Déductions au titre du mois d'octobre			
Précompte mois précédent			
Nature de la TVA	montant	coefficient	Montant TVA déductible
TVA /achats de biens			
TVA/Achats services			
TVA/Achats immobilisations			
Total			(b)

TVA exigible ou précompte du mois (a) – (b)	

Novembre			
CA	Montant	Taux TVA	**TVA collectée**
CA imposable		19%	
		9%	
CA non imposable			
Total			(a)

Déductions au titre du mois de novembre			
Précompte mois précédent			
Nature de la TVA	montant	coefficient	Montant TVA déductible
TVA /achats de biens			
TVA/Achats services			
TVA/Achats immobilisations			
Total			(b)

TVA exigible ou précompte du mois (a) – (b)	

Décembre			
CA	Montant	Taux TVA	**TVA collectée**
CA imposable		19%	
		9%	
CA non imposable			
Total			(a)

Déductions au titre du mois de décembre			
Précompte mois précédent			
Nature de la TVA	montant	coefficient	Montant TVA déductible
TVA /achats de biens			
TVA/Achats services			
TVA/Achats immobilisations			
Total			(b)

TVA exigible ou précompte du mois (a) – (b)	

VII. Régularisation des déductions de l'année N

		Montant
Précompte dégagé au titre de l'année N	(1)	
Montant total TVA déduite avec application (PP)	(2)	
Montant total TVA dégagé avec application (PD)	(3)	
Déduction complémentaire	(4) = (3) – (2)	
Montant de crédit de TVA sollicité en remboursement	(5) = (1) + (4)	

Procédure du remboursement

Les entreprises éligibles au remboursement :

Ne sont éligibles au remboursement de crédit de TVA que les entreprises qui se trouvent en situation de crédit de TVA dont l'origine relève du champ d'application de l'article 50 du Code des Taxes sur le chiffre d'affaires, à savoir :

- Les exportations ;
- Les opérations de commercialisation de marchandises, de biens et services expressément exonérées de la TVA (les redevables partiels qui réalisent simultanément des opérations taxables et des opérations exonérées- les opérations de ventes de produits et de services exonérées dont les prix ou marges sont réglementés).
- Les opérations réalisées en hors taxes à destination des entreprises bénéficiaires de la franchise de taxes ou de l'exonération de la TVA.
- La différence de taux de la TVA (taux réduit sur ventes, taux normal sur achat)
- Cessation d'activité.

Lieu de dépôt de la demande :

- DGE
- DIW
- CDI

Délais d'introduction de la demande:

- **Délai général :** au plus tard, le 20 du mois qui suit le trimestre civil au terme duquel le crédit est constaté.
- **Délai applicable aux redevables partiels :** au plus tard, le 20 Avril de l'année N +1.

Pièces à joindre à la demande :

- Copies des douze déclarations G50 de l'année civile.
- Mandat, si le signataire n'est pas le redevable lui-même.
- Relevés mensuels des factures d'achats et les relevés mensuels des factures de ventes ;
- Relevé bancaires justifiant le paiement par chèques des opérations d'achat de l'année concerné supérieur à 100.000 DA.
- Relevés des déclarations d'exportation
- Relevé annuel indiquant les références et montants des attestations de franchise remises par les clients ou des attestations d'exonération.

Observation : Ces documents doivent impérativement être joints à votre demande de remboursement. A défaut, ces derniers vous seront réclamés ultérieurement, ce qui retardera d'autant le traitement de votre demande de remboursement.